

**Audition d'HUGUES SIBILLE  
Devant le Parlement Européen**

**Au titre de Membre du GECES (Groupe d'experts sur l'entrepreneuriat social) et de la Taskforce du G8 sur l'investissement à impact social)**

**FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE**

Bruxelles 25 Juin 2015

**1 INTRODUCTION**

Il existe une forte attente vis à vis du Parlement européen et de la Présidence Luxembourgeoise. Nous sentons bien que nous sommes dans une phase intermédiaire. Qu'en sortira t'il ? Une dynamique avait été créée : que va t elle devenir ?

11 Il convient de valoriser le bilan de la précédente Commission et de s'inscrire dans la continuité de l'appel de Strasbourg et de la déclaration de Rome. Construisons un processus et non des à coups. Mes propositions prolongent ce qui a déjà été fait. Pour rappel les membres du GECES ont écrit au nouveau Président de la Commission, M. Juncker : ils n'ont jamais eu de réponse.

12 Nous attendons de la Commission qu'elle se place sur une position de complémentarité et non d'opposition entre Economie Sociale et Entrepreneuriat social. Cette opposition empêche d'avancer. L'économie sociale représente un fort poids économique et d'emplois, des statuts pertinents, un capital d'expériences. L'entrepreneuriat social représente une capacité d'innovation, d'entrepreneuriat et de renouvellement. Il existe maintenant un cadre assez clair pour travailler, à partir des critères de l'initiative pour l'entrepreneuriat social (IES) et de la déclaration de Strasbourg :

- finalité sociale,
- distribution limitée des excédents,
- gestion démocratique.

De ce point de vue, la Loi ESS française de Juillet 2014, peut servir d'illustration dans la définition du périmètre. Elle mérite d'être regardée au plan Européen. Nous devons en la matière éviter que s'installe une opposition Europe du Nord (Entrepreneuriat social)/ Europe du Sud (Economie sociale) sur la définition du périmètre.

Le parlement Européen et le Comité économique et social Européen doivent être les lieux de recherche de cette complémentarité.

13 Il faut distinguer entre les véhicules consacrés à l'apport de fonds propres (equity) stricto sensu aux entreprises de l'ESS et les véhicules émergents d'apports de fonds liés à la mesure de l'impact social.

**2 PROPOSITIONS DANS LE PROLONGEMENT DES TRAVAUX DE LA PRECEDENTE COMMISSION**

21 Nous attendons d'abord de la nouvelle Commission d'ancrer la suite de l'initiative entrepreneuriat social (IES) dans les priorités de relance du marché unique (SINGLE MARKET). Nous devons avoir une référence à l'Economie sociale dans l'Internal market strategy qui devrait être adoptée par la Commission en Octobre prochain.

22 Ensuite Relancer les EUSEF (European social entreprise funds) : lancés en Juillet 2013 par règlement 346 /2913 de la Commission, deux fonds seulement sont enregistrés aujourd'hui. Donc un échec. Ceci a t il été assez préparé avec les professionnels du secteur ? Etude ESMA : que fait on de ses conclusions?

Pour les petits gérants la mise en conformité est trop onéreuse et les titres ne sont pas suffisamment attractifs

Il y aurait lieu de renforcer le rôle du FEI via le SIA en lui permettant de monter jusqu'à 70% du capital des Eusef et mettre en place des mécanismes de garanti.

Ceci devrait être accompagné par le développement d'une infra structure de capacity building et un fond pour financer les études de faisabilité.

23 Troisième proposition dans le prolongement de la précédente Commission : passer par le mécanisme de la coopération renforcée pour débloquer le projet de règlement européen sur les Fondations et permettre d'adopter un règlement sur les Mutuelles européennes.

24 Enfin mettre en place le Knowledge Center annoncé par la précédente Commission sur la mesure de l'impact social.

### 3 TROISIEME BLOC :OUVERTURE vers de NOUVEAUX OUTILS DE FINANCEMENT :

31 Prendre en compte d'avantage la thématique de la finance solidaire : j'ai été frappé lors de la Task force sur l'investissement à impact social, par l'intérêt pour les Fonds français dits 90 /10 : 90 % investis dans des entreprises avec des critères RSE, 10% investis dans des entreprises sociales.

- promouvoir les Fonds solidaires en permettant à ceux ci de bénéficier du passeport européen. Ceci n'est plus le cas depuis l'adoption de la directive Ucits4. Il faut modifier cette directive pour permettre de nouveau les billets à ordre. Pour l'instant on ne peut promouvoir les fonds 90/10 à l'échelle européenne à cause de cela.

- mettre en place des observatoires type "Finansol".

32 Inscrire les Social Impact Bonds (SIB), de façon contrôlée, à l'agenda de la Commission et mobiliser le FEI sur le sujet. Plusieurs pays d'Europe sont d'ores et déjà entrain de monter des social impact bonds ( Portugal, Italie, Allemagne, Angleterre...). C'est un sujet délicat : plutôt le mettre sur la table.

- Consulter le Conseil Economique et Social pour avoir un avis sur l'investissement à impact social en Europe

- demander au FEI d'étudier la possibilité d'un "Bond Européen" sur un sujet comme le chômage des jeunes

33 Crowdfunding : établir un cadre réglementaire Européen qui crée les conditions de sécurité du Crowdfunding.

33 Reprendre la question du Community Reinvestment Act (CRA) en le traitant sous l'angle "Banque et territoires", pour inciter les banques à financer l'Ess des territoires. (2% des réserves des banques affectées à des ImF) ?

4 En conclusion quelques mots sur le GECES

41 Mettre en place un groupe Finance au sein du GECES ce qui a été refusé dans le précédent.

42 Faire travailler ensemble les commissaires concernés au sein du GECES : l'économie sociale est un sujet transversal.

43 Relier les travaux du GECES à ceux du G20 en particulier la Présidence Turque sur l'Inclusive Business